

Règlement Plan de zonage – vues urbaines

Pièce 5.2.3



Planche : No7

Plan local d'urbanisme intercommunal valant Règlement local de l'habitat et Plan de Développement Urbain

Délimitation des zones

- U 1223 - Zone urbaine des bourgs
- UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
- UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
- UC1 1223 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
- UC2 1223 - Zone urbaine de grands ensembles
- UC22 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
- UI - Zone urbaine pastorale
- UE / UE3 / UE4 / UE5 / UE6 / UE7 - Zones d'activités économiques
- UAU 1223 - Zone de projet urbain
- 2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
- 1AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
- 1AUB 1223 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
- 1AUB2 1223 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
- A - Zone agricole
- Ab - Zone agricole secondaire et autres constructions
- A1 - Zone agricole et équipements
- Ap - Zone d'activités pour agricole
- N - Zone naturelle
- N1 - Zone naturelle de haies
- N2 - Zone naturelle aménagée
- N3 - Zone naturelle aménagée
- N4 - Zone naturelle aménagée
- N5 - Zone naturelle aménagée
- N6 - Zone naturelle aménagée
- N7 - Zone naturelle aménagée
- N8 - Zone naturelle aménagée
- N9 - Zone naturelle aménagée
- N10 - Zone naturelle aménagée
- N11 - Zone naturelle aménagée
- N12 - Zone naturelle aménagée
- N13 - Zone naturelle aménagée
- N14 - Zone naturelle aménagée
- N15 - Zone naturelle aménagée
- N16 - Zone naturelle aménagée
- N17 - Zone naturelle aménagée
- N18 - Zone naturelle aménagée
- N19 - Zone naturelle aménagée
- N20 - Zone naturelle aménagée
- N21 - Zone naturelle aménagée
- N22 - Zone naturelle aménagée
- N23 - Zone naturelle aménagée
- N24 - Zone naturelle aménagée
- N25 - Zone naturelle aménagée
- N26 - Zone naturelle aménagée
- N27 - Zone naturelle aménagée
- N28 - Zone naturelle aménagée
- N29 - Zone naturelle aménagée
- N30 - Zone naturelle aménagée
- N31 - Zone naturelle aménagée
- N32 - Zone naturelle aménagée
- N33 - Zone naturelle aménagée
- N34 - Zone naturelle aménagée
- N35 - Zone naturelle aménagée
- N36 - Zone naturelle aménagée
- N37 - Zone naturelle aménagée
- N38 - Zone naturelle aménagée
- N39 - Zone naturelle aménagée
- N40 - Zone naturelle aménagée
- N41 - Zone naturelle aménagée
- N42 - Zone naturelle aménagée
- N43 - Zone naturelle aménagée
- N44 - Zone naturelle aménagée
- N45 - Zone naturelle aménagée
- N46 - Zone naturelle aménagée
- N47 - Zone naturelle aménagée
- N48 - Zone naturelle aménagée
- N49 - Zone naturelle aménagée
- N50 - Zone naturelle aménagée

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Élément de patrimoine bâti à protéger (L. 151.19 du Code de l'Urbanisme)
- Actes remarquables à protéger (L. 151.19 du Code de l'Urbanisme)
- Murs à protéger (L. 151.22 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement végétalisé à protéger (L. 151.22 du Code de l'Urbanisme)
- Insérence départementale de promenade et de randonnée
- Coeur de ville (L. 151.19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (L. 113.2 / 421.4 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à planter (L. 113.1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (L. 123.23 du Code de l'Urbanisme)
- Mixité fonctionnelle
- Commence à protéger (L. 151.16 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151.11.27)

- Première typocentre : disposition particulière pour le stationnement
- Empalement réservé (L. 151.41 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L. 151.4 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Requies et nuisances

- Régime rural (Cantiers, gisement de terrain)
- Avant de couler de béton
- Régime industriel
- Sous-sol inondé
- Accumulation de liti
- Surfaces blanches
- Limites parcelaires
- Empreinte de conduite
- Limites communales
- Limites d'intercommunalité

